



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 43923

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique du Soudan. En effet, malgré l'intermédiation en 1994 de l'Erythrie, de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda, la junte islamiste fondamentaliste qui a pris le pouvoir dans ce pays par un coup d'état sanglant s'acharne sur son propre peuple, terrorise la population et en massacre une partie sous couvert de lutte interne contre une opposition armée. C'est par millions qu'on dénombre déjà les morts et les réfugiés, c'est par milliers que sont réduits en esclavage les jeunes femmes et les enfants, et le pouvoir en place au Soudan alimente et protège le terrorisme international en lui servant de base arrière et de terrain d'entraînement. C'est toute une région stratégique qui est ainsi destabilisée par un pays en constante ébullition interne et externe. Les oppositions internes au régime en place à Khartoum sont certes soutenues par l'OUA, l'Union européenne et la France ont acte l'exclusion du Soudan des accords de Lomé et décrète l'embargo sur les armes à destination de ce nid de terroristes. De même la France s'est-elle unie au chœur des nations démocratiques représentées à l'ONU pour voter des sanctions économiques, politiques et diplomatiques contre le régime en place et prend une large part dans l'action humanitaire envers les réfugiés de ce pays. Pourtant des voix se sont élevées, en France et au Soudan, pour dénoncer la duplicité de la France qui soutiendrait, selon ces sources, en sous-main depuis 1990, la junte au pouvoir en lui apportant discrètement une aide militaire, policière et diplomatique dont la Commission nationale consultative des droits de l'homme s'est émue dans un avis du 23 mai 1996. De nombreuses associations caritatives, religieuses et laïques, interpellent aujourd'hui la représentation nationale sur cette rumeur et s'étonnent du silence du Gouvernement devant cette montée des inquiétudes. Il souhaiterait donc connaître son avis sur les graves accusations qui sont ainsi portées sur l'attitude de la patrie des droits de l'homme envers le peuple opprimé du Soudan et demande que lumière soit faite sur les indices qui ont permis à ces organisations de mettre en doute la loyauté de notre pays dans sa politique étrangère.

Texte de la réponse

Comme le relève l'honorable parlementaire, la politique de la France à l'égard du Soudan s'inscrit dans le cadre des différentes actions menées au sein de l'Union européenne et dans les instances des Nations unies. Il convient d'ajouter qu'à titre national, dès l'arrivée au pouvoir à Khartoum du régime islamique en 1989, la France a suspendu son aide au développement en faveur du Soudan. La seule aide qu'elle dispense aujourd'hui est destinée aux populations civiles qui sont les premières victimes du conflit entre les forces gouvernementales et les mouvements de rébellion du sud du pays. Dans ces conditions, on ne peut qu'être surpris de voir que, sous couvert d'une « campagne européenne de solidarité avec le peuple soudanais », certaines allégations sont répandues sur un prétendu soutien militaire, policier et diplomatique au régime de Khartoum et dont la Commission nationale consultative des droits de l'homme se serait émue dans son avis du 23 mai 1996. Or, le texte incrimine ne critique nullement le gouvernement français ; il se borne à appeler son attention sur un certain nombre de points qui constituent déjà les grandes lignes de l'attitude de la France et de ses partenaires européens au regard du Soudan.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43923

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5347

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6275